

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 11	
Pouvoirs : 0	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 24/03/2021	
Date d'affichage : 12/04/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt neuf mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/03/043: ZAC du Villaret : approbation du dossier de réalisation et approbation du programme des équipements publics

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 15 octobre 2018, le conseil municipal de la commune de Peisey-Nancroix a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Villaret.

Cette opération d'aménagement constitue un élément central du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme l'énonce le projet débattu le 26 février 2018. L'objectif prioritaire de la commune est de « retrouver un dynamisme démographique permettant d'accueillir de nouvelles familles et aux jeunes peiserots de rester sur la commune ».

L'ouverture à l'urbanisation du Villaret doit permettre la réalisation d'un programme de logements avec pour objectifs :

- de favoriser l'habitat permanent dans le but d'augmenter (ou au moins de maintenir) le nombre d'habitants. Le projet a pour but de dynamiser le village de Peisey grâce à l'implantation de nouvelles familles qui fréquenteront l'école, qui utiliseront les commerces du village et participeront à la vie du village.
- de pérenniser le cadre paysager de village de montagne. Les terrains proposés aux familles seront des petites parcelles pour permettre à chacun de bénéficier d'un espace de vie privatif dans le respect des paysages traditionnels de montagne.
- de permettre l'accès à la propriété. L'objectif de ce lotissement communal est de permettre à des familles de s'installer sur le territoire grâce à un coût du foncier raisonnable et abordable.

Pour atteindre cet objectif, la commune s'est adjoint les services de l'équipe d'urbanistes JASP / PROGRAMMES-URBAINS pour élaborer une étude pré opérationnelle définissant la conception d'ensemble de ce nouveau quartier et ses équipements publics.

La commune s'est également appuyée sur l'EPFL pour mener à bien les acquisitions foncières (négociations et rédaction des actes administratifs).

Les élus reconnaissent l'intérêt stratégique du site pour proposer le développement organisé et maîtrisé de ce nouveau quartier de la commune. La maîtrise du développement du secteur, à l'initiative de la commune, exprime la volonté des élus d'aboutir à une gestion économe et rationalisée du foncier, une diversité urbaine, une mixité sociale, un traitement paysager assuré et la prise en compte des principes de développement durable.

Par cette délibération en date du 15 octobre 2018, le conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- l'organisation d'une réunion publique qui s'est tenue en mairie le 22 septembre 2020 ouverte à tous les habitants de la commune.
- suivie d'un temps plus spécifique de partage du projet avec les habitants intéressés directement par le projet pour échanger sur les modalités de constructions groupées dans l'objectif d'optimiser la densité du projet.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation, approuvé le dossier de création de la ZAC du Villaret et a décidé d'une réalisation en régie directe.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1) D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Villaret, annexé à la présente délibération, lequel comprend, conformément aux dispositions de l'article 311-7 du code de l'urbanisme :

- o *Le projet de programme des équipements publics, comprenant :*
 - L'aménagement d'une voie nouvelle qui reprend pour partie le tracé du chemin rural existant.
 - Les réseaux secs et humides
 - Le dispositif de gestion des eaux pluviales
- o Le projet de programme global des constructions, qui prévoit :
 - Entre 50 et 80 logements au total. Une partie de cette offre de logement pourra être proposée en lits touristiques, en remplacement d'une quinzaine de logements.
- o Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps
- o *Les équipements publics de la ZAC seront financés*
 - Principalement par la cession des charges foncières aux constructeurs
 - Par la participation de la ville à la réalisation des équipements (notamment sous forme d'apport de terrain communal à titre gratuit).
 - Les constructions seront exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement.

2) D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC du Villaret, conformément aux dispositions de l'article 3.311-7 du code de l'urbanisme

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
- **VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R311-6 à 9 du code de l'urbanisme,
- **VU** la délibération n°2018/10/123 en date du 15 octobre 2018 définissant les objectifs d'aménagement, le périmètre d'étude et les modalités de concertation préalables à la création de la ZAC pour l'urbanisation du Villaret,
- **VU** la délibération n°2020-12-147 en date du 14 décembre 2020 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC du Villaret,
- **VU** le dossier de réalisation qui lui a été présenté,

-APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC du Villaret comprenant les pièces énumérées par le Maire dans son exposé et dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

-APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC inclus dans le dossier de réalisation.

-DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le(s) lieu(x) où le dossier pourra être consulté.

-PRECISE poursuivre le dialogue et l'information avec le public sur l'avancement du projet de ZAC.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

